Le 10 juillet 2025

AVIS AUX PORTEURS DES FONDS

INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE (FCP Maître)

Codes ISIN : Part R(C) : FR0010702084 - Part R (D) : FR0000970873 - Part I (C) : FR0013018801 - Part I (D) : FR0013018819 - Part N (C) : FR0013314606 - Part A (C) : FR0013314580 - Part B (C):FR0013399383 - Part P (C) : FR0014000I93 - Part F (C) : FR0014000IA7

MIROVA EMPLOI FRANCE (FCP Nourricier)

Codes ISIN : part C : FR0010609552 – Part D : FR0010612838

Les modifications indiquées ci-dessous au sein du FCP maître INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE sont répercutées à l'identique au sein du FCP nourricier MIROVA EMPLOI FRANCE :

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE intègre la précision que le FCP vise également à investir 5 à 10% de son actif dans des titres non cotés d'entreprises solidaires.

Par ailleurs, à des fins de simplification du paragraphe la mention suivante est supprimée : *Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance.*

Politiques d'exclusions :

Le FCP maître précise qu'il respecte les politiques d'exclusions du label ISR, ainsi que les exclusions prévues par l'article 12, paragraphes 1(a) à (g) du Règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission Européenne (les "Exclusions PAB").

Label Relance : toutes les références au label Relance sont supprimées.

Définition de l'univers d'investissement initial :

L'univers d'investissement initial du FCP maitre INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE est constitué à partir des indices MSCI Europe Ex-France et SBF 120, qui représentent environ 450 valeurs, de toutes capitalisations

La méthode de l'amélioration de note est précisée :

La note ESG moyenne pondérée du FCP Maître est supérieure à celle de son indice composite (constitué comme suit : 45% du MSCI Europe ex-France + 45% du SBF120 + 10% €STR), après avoir éliminé 30 % des valeurs les moins bien notées en fonction de leur note ESG et de toutes les exclusions appliquées par le FCP maître.

Précision apportée en rapport avec la classification « actions internationales »

Le FCP maître est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont le marché français.

Par ailleurs, nous informons les porteurs de parts du FCP « INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE » que la modification suivante est apportée à la documentation juridique du FCP :

- **Création de la part M (C/D) au FCP INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE**

- Code ISIN : FR0014010EW9
- Part réservée aux fonds nourriciers gérés par MIROVA.
- Montant minimum de souscription initiale : 100 000 euros (à l'exception de la société de gestion des fonds nourriciers pour laquelle il n'y a pas de montant minimum de souscription)
- Montant minimum de souscription ultérieure : un dix-millième de part
- Valeur liquidative d'origine : 100 euros
- Frais de gestion financière : 1,10% TTC maximum
- Frais de fonctionnement et autres services : 0,10% TTC maximum
- Commission de souscription non acquise au FCP : 10% maximum (non applicable aux fonds nourriciers gérés par MIROVA)

Ces modifications entreront en vigueur le 16 juillet 2025.

La documentation juridique (documents d'informations clés (DIC) et prospectus) est disponible auprès de www.im.natixis.com.

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International
43, avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS
E-mail : ClientServicingAM@natixis.com